



**CONGRÈS DE GRENOBLE - NOVEMBRE 2007**

## **Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche efficace et ouvert à tous**

### **Contexte**

Depuis plusieurs années, la crise du système français d'enseignement supérieur et de recherche est au cœur de l'actualité. Selon certains, cette crise est avant tout liée à un problème de moyens. Ainsi, après 20 années d'augmentation constante, la part du PIB consacrée à la recherche et au développement a considérablement décliné depuis 1990, en particulier de 1993 à 1998 et de 2002 à 2005, et les augmentations des trois dernières années n'ont permis ni d'atteindre les objectifs affichés par les différents gouvernements, ni même de retrouver le niveau d'avant la décade. [1] [2] Pour d'autres, la raison fondamentale de cette crise est avant tout la mauvaise utilisation des moyens : une réforme, voire une refondation, de notre système s'impose.

Pendant des années, notre syndicat, avec d'autres, a régulièrement dénoncé une situation qu'il voyait se détériorer. Les mesures prises par le gouvernement en 2003 (suppressions de postes, gels de crédits) ont mis le feu aux poudres, et depuis, le débat a été considérablement enrichi : des Etats Généraux de la Recherche de 2004, au vote de la loi sur « les responsabilités et libertés des universités » en 2007, en passant par le Pacte pour la Recherche (2005), ou les travaux de la Commission Université-Emploi (2006), tous les acteurs politiques, personnels, étudiants, monde économique, se sont exprimés. Tous ont demandé ou proposé des augmentations considérables de moyens, et chacun a avancé des solutions pour améliorer, réformer, refonder le fonctionnement de la recherche et de l'enseignement supérieur français : service public et/ou système privé, recours à des personnels titulaires et/ou précaires, accès aux études (quasi) gratuit ou fortement renchéri, sélection ou non aux différentes étapes du cursus universitaire, essentiel du financement de la recherche par une dotation récurrente ou des appels à projets, tout a été évoqué et son contraire. En 2007, pour les différents candidats comme pour divers lobbys (à commencer par celui, particulièrement actif, des présidents d'établissements), l'élection présidentielle a été l'occasion de proposer des pistes de réformes, réformes dont la première est mise en œuvre en ce moment même.

Ce débat n'est pas propre à la France, comme en témoignent les travaux de divers organismes internationaux : OCDE, UNESCO, Conseil de l'Europe, BIT, etc.

### **Le point sur la situation actuelle**

La mondialisation de l'économie entraîne la délocalisation des emplois peu qualifiés vers les pays émergents, laissant la France et l'Europe face à l'alternative suivante : évoluer vers des emplois de haute qualification ou s'effondrer ! L'enseignement supérieur est plus que jamais amené à jouer un rôle capital pour l'avenir de notre pays. La recherche est la clef de voûte de l'innovation industrielle ; elle joue un rôle essentiel pour la qualité de l'enseignement supérieur et la diffusion de la culture. Ainsi, tout pousse la France à considérer l'enseignement supérieur et la recherche comme une priorité absolue des décennies à venir. Une telle démarche est d'ailleurs une priorité européenne, à travers le processus de Lisbonne qui vise à promouvoir une « société de la connaissance », passant aussi par la formation tout au long de la vie. Or, en dépit des

discours et des engagements de nos dirigeants, la recherche et l'enseignement supérieur français vont mal. À cela, deux raisons : des moyens notoirement insuffisants si l'on compare la France aux autres pays ; un système qui n'a pas su évoluer et qui s'essouffle, ses acteurs ayant de plus en plus de mal à le faire fonctionner.

### **Des moyens insuffisants**

Il suffit de regarder l'évolution des principaux indicateurs représentant la place de la recherche et de l'enseignement supérieur dans l'activité économique d'un pays, c'est-à-dire les parts du produit intérieur brut (PIB) consacrées à la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et à la dépense intérieure d'éducation (DIE) pour le supérieur. De 1993 à 2006, la DIRD est passée de 2,45 % à 2,16 % du PIB (elle était même de 2,13 % en 2005). Rappelons que l'un des objectifs pris au niveau de l'Union Européenne est d'atteindre 3 % du PIB à l'horizon 2010 [3] ! La DIE pour le supérieur est tombée à 1,21 % du PIB en 2003 après avoir culminé à 1,3 % du PIB en 1995 [4].

Les comparaisons internationales, tant en matière de financement de la recherche que de dépense par étudiant, révèlent une sous-dotation chronique en France. Entre 1993 et 2003, la baisse de la part du PIB consacrée à la DIRD a fait régresser la France du 5ème au 10ème rang mondial. Les études de l'OCDE sur le financement de l'enseignement supérieur situent la France bien en dessous de la moyenne des pays développés en matière de financement par étudiant, que les données incluent ou non les dépenses de R&D. Pourtant, les données utilisées englobent tous les acteurs de l'enseignement supérieur français, et l'on sait la différence de financement qui va du simple au double entre universités et autres établissements d'enseignement supérieur [5] [6] !

La démocratisation de l'enseignement supérieur affichée par les dirigeants successifs de notre pays se résume à la forte augmentation du nombre d'étudiants entre 1988 et 1996 (60 % d'étudiants en plus). Cette évolution n'a toutefois pas été accompagnée d'une augmentation adéquate des moyens, tant humains que financiers, ce qui a pour conséquence une paupérisation régulière des universités françaises. Ainsi, au cours de la même période, le taux d'encadrement se dégradait très fortement, même si la situation a pu s'améliorer ponctuellement. En résumé, cette démocratisation relève davantage d'une vision quantitative que qualitative.

Aujourd'hui, les universités, financièrement exsangues, ont de plus en plus de mal à faire face à leurs missions. Les locaux d'enseignement, tout comme les cités universitaires, sont parfois à la limite de l'insalubrité. Le rôle de l'enseignement supérieur en tant qu'ascenseur social relève plus du souvenir d'une époque révolue que de la réalité présente. Les publics nouveaux, souvent plus fragiles, rendent nécessaires une amélioration et un renforcement des dispositifs de soutien et d'encadrement, ainsi que le recours à des pédagogies différenciées. Cette fragilité d'un grand nombre d'étudiants se reflète dans la faiblesse des résultats obtenus par l'enseignement supérieur français en termes de « taux de survie » et de réussite dans leurs études [7].

Par ailleurs, en dépit de l'augmentation des effectifs, le nombre de jeunes diplômés du supérieur en France reste encore faible, loin de l'objectif européen de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur en 2010. Avec 38 % de diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (24 % parmi les 25-64 ans), la France se situe en 10ème position (19ème position pour les 25-64 ans), loin derrière le Canada (53 %) ou le Japon (52 %). On ne pourra donc résoudre les problèmes de taux d'encadrement ou de débouchés en se contentant de limiter les entrées : le retour au fonctionnement du XIXe siècle n'est en aucune façon un moyen de répondre aux besoins du XXIe.

### **Un paysage inutilement complexe**

La France souffrait déjà de structures académiques peu compréhensibles vues de l'extérieur, en raison de la compétition entre grandes écoles et universités, de la dualité organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de la multiplication d'organismes de recherche qui interviennent parfois dans les mêmes domaines d'activité. En

deux ans, nos dirigeants ont réussi l'exploit de compliquer encore le paysage avec les PRES, l'ANR, l'AERES, les RTRA, etc. Ces structures qui s'ajoutent les unes aux autres sans véritable réflexion globale rendent l'ensemble encore plus illisible. A systématiquement empiler les textes de lois sans jamais se résigner à refonder, notre pays a une fâcheuse tendance à créer des systèmes de moins en moins fonctionnels, de plus en plus figés.

Confrontés à la multiplicité des financeurs, les chercheurs passent de plus en plus de temps à chercher des financements ! La multiplication des centres de pouvoir rend la prise de décision de plus en plus lente, et ce n'est certainement pas en s'attaquant au fonctionnement démocratique des différentes institutions (comme l'ont fait les derniers gouvernements) que l'on résoudra ce problème.

### **La « nouvelle université »**

La loi de 2007 sur les « libertés et responsabilités des universités » dont l'élaboration a fait l'objet d'une réflexion insuffisante et d'une mascarade de concertation a donné à ses principaux inspirateurs des pouvoirs qui pourraient s'avérer exorbitants si la communauté universitaire n'y prend garde. Comment être sûr que les nouveaux présidents d'université n'abuseront pas de leurs pouvoirs ?

Par ailleurs, la Ministre a affirmé qu'elle ne chercherait pas à faire une « grande loi » mais proposerait plusieurs textes. Pourquoi pas ! Encore faudra-t-il s'assurer que les futurs textes ne seront pas contradictoires avec les précédents.

### **Notre projet**

C'est dans ce contexte que se tient le 5e congrès de Sup'Recherche-UNSA ; nous nous devons de faire entendre les propositions et revendications de ces acteurs centraux que sont les enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants.

Créé en 1993, Sup'Recherche-UNSA, est un syndicat d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs : son originalité est de les rassembler dans une même démarche autour d'un projet commun pour ces domaines essentiels à la vie de la Nation, à l'émergence de l'Europe et à une mondialisation régulée. La volonté de Sup'Recherche est d'améliorer sans cesse les services publics d'éducation et de recherche. Elle se traduit aussi bien dans sa capacité de proposition et de négociation que par son engagement dans l'action pour contrer toutes les attaques contre ces services publics. Ainsi le rôle de Sup'Recherche a été décisif dans les discussions qui ont précédé la mise en place du projet «LMD» et notre syndicat a été au cœur des luttes récentes pour la défense de la recherche comme de l'université.

Sup'Recherche-UNSA est membre de l'UNSA Education, héritière de la Fédération de l'Education Nationale (FEN) dont elle porte les valeurs et poursuit le projet « Pour une société éducative » qui place la question de l'Education au cœur du débat de société. La singularité de l'enseignement supérieur et de la recherche est ainsi mise en perspective tout au long de la vie. Le projet de Sup'Recherche est renforcé par l'unité, réalisée au sein de la fédération, avec l'ensemble des personnels qui concourent aux missions d'éducation, de recherche, de jeunesse, de sport et de culture.

Sup'Recherche peut également, à travers son appartenance à l'UNSA (union interprofessionnelle de syndicats nouveaux indépendante des confédérations syndicales) replacer en toute liberté ses propositions et ses revendications dans un contexte social et économique global.

Enfin, dans un environnement où les décisions internationales ont de plus en plus d'impact sur les politiques nationales, Sup'Recherche, par sa participation active à l'Internationale de l'Education (I.E.), intègre sa réflexion dans un contexte plus global, et est associé aux débats et luttes des universitaires des autres pays. Cet engagement au niveau international, et en particulier européen, s'est traduit par l'élection, en octobre 2007, de la secrétaire générale sortante de Sup'Recherche au poste de 1ère vice-présidente du Comité Permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'I.E.

Ce congrès est pour nous l'occasion de présenter une plateforme de revendications et de propositions qui, si elle est loin d'être exhaustive, constituera le cœur de nos actions pour les 3

années à venir. Reprenant pour partie certains des travaux récents de notre syndicat, elle s'articule autour de deux thèmes : une motion de politique éducative et de recherche et une motion revendicative.

# **Motion de politique éducative et de recherche - Pour une université et un dispositif de recherche dignes de ce nom**

## **Une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur**

Depuis sa création, Sup'Recherche-UNSA se prononce pour une vraie démocratisation de l'enseignement supérieur.

Cette démocratisation suppose :

- une poursuite de la diversification des voies d'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur ;
- le développement d'une offre de formation large sur l'ensemble du territoire, associée à la recherche et à des spécialités disciplinaires identifiables ;
- que les contraintes financières ne conduisent pas au confinement des étudiants dans des filières « de proximité », l'aide à la vie étudiante (bourses, logement, restauration) devant permettre la poursuite d'études au plus haut niveau.

Dans ce même souci, nous nous opposons à toute remise en cause de l'égalité et du niveau des droits d'inscriptions pour les étudiants.

## **Des moyens pédagogiques à la hauteur des besoins**

Chacun sait que les moyens mis à disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche sont notoirement insuffisants.

### C'est pourquoi nous revendiquons :

- que les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur soient rapidement portées à 2 % du PIB, soit une somme consacrée par étudiant de l'ordre de 14 000 par an (alors que le budget 2008 annonce, et considère comme un succès, une somme de 7 375) ;
- une priorité pour le niveau Licence :
  - ⇒ l'essentiel des financements nouveaux doit être prioritairement consacré à la mise à niveau des moyens, en particulier pour permettre une véritable orientation active (personnels spécialisés, suivi individualisé de l'étudiant, tutorat) ;
  - ⇒ le taux d'encadrement des licences doit être aligné sur celui des classes préparatoires.

### Un plan d'urgence pour les locaux

La comparaison internationale est consternante : en France, locaux universitaires et logements étudiants sont souvent plus proches des standards de pays émergents que de ceux des autres grandes nations industrialisées.

### Nous demandons :

- un plan d'urgence pour la réhabilitation et la construction de locaux destinés à l'enseignement supérieur (dont les bibliothèques universitaires) et la recherche ;
- que des moyens (en rapport avec les coûts !) soient fournis aux établissements, dans le cadre des contrats quadriennaux, pour un fonctionnement décent et une véritable maintenance de tous les locaux d'enseignement et de recherche ;
- la mise en place, avec l'appui éventuel des collectivités territoriales, d'un vaste programme de construction et réhabilitation de cités universitaires, accompagné de dotations de maintenance conséquentes pour les CROUS.

## **Lutter contre la précarité chez les étudiants**

Face à la précarité croissante d'une grande partie des étudiants et à la nécessité vitale pour

beaucoup d'entre eux de cumuler travail salarié (et pas toujours des petits boulots) et formation, nous revendiquons :

- la mise en place d'un statut social pour les jeunes en formation ;
- un système d'allocation tel que chaque étudiant puisse se consacrer à temps complet à ses études.

### **Des lois centrées sur des projets éducatifs**

Il n'y a pas que les moyens qui permettent de sortir de la crise actuelle : le système français d'enseignement supérieur nécessite d'être amélioré. Ces améliorations doivent se faire autrement qu'à travers des lois qui ne portent que sur la gouvernance, sans s'intéresser aux objectifs éducatifs.

Nous demandons en particulier :

- que soit recherchée une meilleure interaction entre écoles et grandes écoles, classes préparatoires et cursus spécialisés (santé, paramédical, beaux-arts, ingénieurs, gestion et commerce, STS) d'une part, et universités d'autre part ;
- que les enseignants-chercheurs, comme c'est le cas pour les enseignants, aient droit à une formation pédagogique initiale (soit au CIES, soit après leur nomination s'ils n'en ont pas bénéficié précédemment) ;
- qu'une politique de formation tout au long de la vie et le Droit Individuel à la Formation soient effectivement mis en œuvre pour les enseignants-chercheurs et les enseignants.

### **L'ouverture à la professionnalisation : des stages éducatifs, justifiés, encadrés**

Face à la demande de professionnalisation émanant tant des étudiants et de leurs parents, que des milieux économiques, nous estimons qu'il convient de faciliter les passages de l'enseignement général à l'enseignement professionnel et réciproquement à tous les niveaux d'études. Pour aider les étudiants à effectuer de tels passages, nous demandons l'insertion, à tous les niveaux d'études, d'unités d'enseignements de pré-professionnalisation (proposition qui concerne également la préparation aux métiers de l'enseignement).

Nous sommes plus que réticents quant à l'idée évoquée par certains de rendre les stages hors université obligatoires dans le cursus Licence : il est d'ailleurs fort probable qu'il n'y ait pas assez de possibilités de stages pour tous les étudiants concernés, et que cet afflux de stagiaires (gratuits ou presque) assécherait un vivier d'activités salariées pour nos étudiants diplômés en recherche d'emploi (et encore nous situons-nous dans l'optique d' un système universitaire où, grâce à la mise en place d'allocations, les étudiants n'auraient pas besoin de recourir à des petits boulots pour financer leurs études).

Enfin, l'expérience et les récents mouvements de colère de stagiaires ont prouvé que, déjà dans la situation actuelle, trop de stages sont dépourvus de réelle valeur éducative (l'expérience de terrain n'est pas toujours fructueuse !), en particulier parce que faute de moyens dédiés la nécessaire interaction entre stagiaire, maître de stage et tuteur pédagogique fait défaut. Ce n'est malheureusement pas la charte actuelle, notoirement insuffisante, qui permet de remédier à ces dysfonctionnements.

Nous estimons donc que, en ce domaine, l'urgence consisterait à :

- mieux cadrer le fonctionnement des stages (la durée d'un stage ne devrait pas dépasser 6 mois et les avenants pour prolongation devraient prendre un caractère exceptionnel et motivé, les modalités minimales d'interaction entre tuteur pédagogique et maître de stage devraient être définies clairement) ;
- prendre en compte la réalité du travail nécessaire pour le suivi des stagiaires (l'ordre de grandeur serait, pour chaque tuteur pédagogique, de 2 heures éq. TD par étudiant et par mois de

stage) ;

- donner aux établissements les moyens matériels suffisants pour un suivi approfondi des stages (visites sur les lieux de stage, organisation des soutenances de mémoire avec la participation de professionnels, etc.) ;
- insister sur le nécessaire contrôle de la valeur éducative de chaque stage ;
- donner les moyens à l'établissement ou au tuteur de stage dans l'établissement, en cas d'abus constaté, de saisir l'inspection du travail.

### **Simplifier le dispositif de recherche et rendre un rôle central aux EPST et aux universités**

Avec le Pacte pour la Recherche, les missions de service public de la recherche et de l'enseignement supérieur sont mises à mal :

- le rôle majeur des organismes de recherche, EPST et EPIC, est remis en cause ;
- les PRES sont utilisés par le ministère pour dessaisir les universités de leurs responsabilités en matière de recherche et/ou de formation ;
- la multiplication de nouvelles structures et institutions (ANR, AERES, PRES, RTRA, instituts Carnot) dont la création est inopportune, ou dont le mode de fonctionnement, tel que prévu par le législateur, est contestable désorganise notre système public de recherche et le met en danger;
- ces nouvelles structures sont organisées de façon à réduire à la portion congrue la représentativité des personnels dans les conseils d'administration, niant par là même tout ce qu'ils peuvent apporter de positif à la gestion de ces structures (ce dont nous avons fait l'expérience) ;
- le passage d'une logique de financement des structures à celle d'un financement par projet entraîne une régression du soutien de base aux unités (tel que défini dans leurs contrats quadriennaux) et une forte expansion des crédits distribués par l'ANR, qui déstructure les équipes et laboratoires et accroît la concurrence sauvage entre les acteurs de la recherche.

Nous estimons que la France, plutôt que de créer en permanence de nouvelles structures, doit simplifier son dispositif de recherche et d'enseignement supérieur en redonnant un rôle central aux universités et aux EPST.

Nous demandons :

- que le Pacte pour la Recherche soit au plus vite amendé, en concertation avec les partenaires sociaux, et qu'une nouvelle loi de programmation de la recherche soit mise en chantier, loi qui se substituerait à terme au Pacte pour la Recherche ;
- que, conformément aux engagements pris par la France à Lisbonne en 2005, les dépenses consacrées à la recherche soient portées, d'ici 2012, à 3 % du PIB, avec simultanément le doublement pour 2008 du budget de la recherche publique ;
- que l'essentiel des crédits de recherche soit affecté aux organismes de recherche et aux établissements universitaires l'ANR et autres structures créées par le Pacte pour la Recherche voyant leurs missions circonscrites aux compétences proposées pour de telles structures lors des Etats Généraux de la Recherche qui se sont tenus à Grenoble fin 2005 ;
- que le fonctionnement de l'AERES soit réexaminé en concertation avec la CP-CNU, le Comité National du CNRS, les directions des EPST, la CPU et les organisations syndicales.

### **Recherche et entreprises : des dispositifs plus encadrés**

Que ce soit pour la recherche ou pour l'enseignement supérieur, la volonté, voire la nécessité, d'impliquer les entreprises a conduit les différents gouvernements à multiplier, depuis des

années, les dispositifs d'incitation. Sur le principe, nous n'avons pas d'objection à cela, sachant que l'objectif des 3 % du PIB pour la recherche ne se fera pas sans un effort important de la recherche privée. Néanmoins, le recours aux mesures fiscales tel que le crédit d'impôt relève plus souvent de l'effet d'aubaine pour les industriels concernés que d'une véritable incitation à maintenir et implanter leur effort de recherche sur le territoire national. Et nous ne pouvons accepter que de tels dispositifs ne fassent pas l'objet d'évaluations sérieuses quant à la réalisation des objectifs annoncés, qu'il s'agisse de créations d'emplois ou de production de savoir.

Nous demandons :

- un réexamen des différents dispositifs de soutien et d'incitation à la recherche privée, afin d'en redessiner les contours ;
- à l'avenir, l'institution, pour chaque dispositif, d'une évaluation systématique de sa production scientifique, de la création d'emplois qualifiés, ... ;
- une redéfinition du fonctionnement et des objectifs des pôles de compétitivité, dont la direction devrait associer représentants de l'industrie, des collectivités territoriales et des organismes et laboratoires publics concernés (y compris les représentants des personnels) ;
- que soient lancés des grands programmes associant entreprises et laboratoires publics qui auront pour objectif le développement économique et la création d'emplois stables ;
- une taxation des entreprises qui délocalisent après avoir obtenu des aides publiques.

### **Enseignement supérieur, recherche et développement durable**

Afin de concilier les préoccupations économiques, sociales et environnementales, Sup'Recherche incitera chaque établissement à adopter un Agenda 21 de développement durable [8].

Dans cet esprit, toutes les formes de recherches et d'enseignement y compris en lettres, sciences humaines et sociales sont nécessaires à l'épanouissement des personnes et à leur bien-être physique et mental. Nous estimons que la recherche se doit de mieux prendre en compte les préoccupations de la société liées à l'environnement et au développement durable.

### **Partenariat avec les collectivités territoriales**

Alors que les régions prennent de plus en plus de poids dans le financement, voire le pilotage, de l'enseignement (en partie pour compenser le désengagement de l'Etat), nous rappelons que toute université doit être en mesure d'assumer conjointement, dans ses divers centres, ses différentes missions, et nous refusons toute politique qui tendrait à spécialiser les universités ou leurs sites dans telle ou telle mission. Nous estimons que chaque centre universitaire doit pouvoir s'appuyer sur quelques filières au plus haut niveau avec des moyens pour assumer le développement de formations doctorales et d'unités de recherche.

### **Un fonctionnement démocratique des établissements**

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur telles que définies par la loi de 1984 et reprises dans la nouvelle loi (formation initiale et continue, recherche scientifique et technologique et valorisation de ses résultats, diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, coopération internationale) ainsi qu'aux fondements de cette même loi en termes de fonctionnement démocratique des universités.

Indépendamment des modifications législatives qu'il est indispensable d'apporter à la loi sur les libertés et responsabilités des universités, nous serons extrêmement vigilants quant à sa mise en application au sein des établissements. Nous continuerons en particulier à revendiquer une plus forte implication de tous les acteurs de la communauté universitaire dans la gestion des établissements.



## **Motion revendicative**

### **Pour une politique volontariste de l'emploi et des carrières**

Alors qu'on parle régulièrement de fuite des cerveaux, et que la chute des effectifs étudiants dans les filières qui mènent aux carrières de la recherche se poursuit, il est absolument nécessaire de prendre des mesures pour rendre attractifs les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. De plus, le manque d'emplois de titulaires et l'accroissement des emplois précaires ont des conséquences désastreuses pour l'avenir des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs, et les organismes et établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur ne cessent d'avoir recours à un nombre de plus en plus important de CDD, y compris pour les fonctions administratives et techniques.

#### **Des emplois nouveaux, à la mesure des besoins**

Nous demandons la création massive d'emplois de titulaires pour les organismes de recherche, les universités et les EPIC. Ces créations devront en particulier concerner les emplois administratifs, techniques ainsi que dans les bibliothèques (BIATOSS) actuellement en nombre très insuffisant, car :

- il nous apparaît plus que nécessaire qu'un plan de résorption de la précarité soit mis en place quand les emplois précaires correspondent à des besoins permanents ;
- un nombre suffisant de personnels BIATOSS est essentiel pour pouvoir, comme c'est le cas pour les emplois de niveau cadre, aider les chercheurs et les enseignants-chercheurs dans leur travail (car ceux-ci doivent trop souvent assumer, faute de moyens humains, des charges administratives ou techniques qui ne sont pas de leur ressort et pour lesquelles ils ne sont pas toujours les plus compétents).

#### **Une revalorisation des salaires et des retraites**

Nous demandons :

- la refonte des grilles des salaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec pour objectif une revalorisation globale des salaires ;
- parallèlement à la revalorisation des salaires, une remise à plat du système de PEDR (primes d'encadrement doctoral et de recherche) ;
- dans l'immédiat, une augmentation massive du nombre, et pas du montant individuel de PEDR, afin que celle-ci puisse être attribuée à tous les candidats qui justifient d'activités d'encadrement (thèse ou masters recherche) ou de résultats de recherche (souvent, les refus d'accorder une PEDR ne sont pas en rapport avec les compétences, avec le risque de décourager des personnels compétents et de créer des tensions au sein des établissements) ;
- l'intégration progressive dans le salaire de primes telles que la prime de recherche des personnels CNRS (dont nous demandons qu'elle soit portée à 20 % pour tous) ;
- que les années de post-doctorat soient prises en compte dans le calcul de l'ancienneté au moment du recrutement ;
- la pleine validation pour la retraite des années de préparation de la thèse et de post-doctorat.

#### **Carrières et mobilité**

Nous demandons :

- l'unification progressive des carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs (ce qui faciliterait la mobilité entre ces corps) et l'accélération des débuts de carrière ;

- une augmentation conséquente du nombre de promotions (ou de l'enveloppe budgétaire consacrée aux promotions) dans chaque corps, au lieu de se limiter à quelques primes exceptionnelles, avec en particulier :

- ⇒ l'accroissement à 15 % du corps (proportion en vigueur pour les agrégés du second degré) de la hors-classe des maîtres de conférences et la création d'une hors-classe pour les chargés de recherche des EPST ;

- ⇒ le remplacement du contingentement entre les deux classes de professeurs des universités ou des directeurs de recherche par un passage de l'une à l'autre selon un rythme différencié (normal et accéléré) ;

- ⇒ l'accroissement à 40 % de la proportion des professeurs par rapport à l'effectif total des enseignants-chercheurs, avec utilisation réelle de la procédure 46.3 pour 2/9 des postes mis au concours [9] ;

- ⇒ le décontingement des différentes voies d'accès au corps des professeurs des universités en droit, économie, sciences politiques et de gestion ;

- que soit multipliées les possibilités d'échanges de fonctions entre enseignants-chercheurs et chercheurs :

- ⇒ par l'utilisation d'une part des postes de chercheurs créés pour l'accueil d'enseignants-chercheurs en détachement ;

- ⇒ par une stimulation du volontariat des chercheurs pour une participation aux enseignements ;

- qu'une véritable politique de mobilité des personnels enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur soit mise en œuvre pour répondre aux problèmes humains et problèmes institutionnels qu'il s'agisse de la difficulté qu'ont les enseignants-chercheurs à obtenir un changement d'établissement par mutation, avec les conséquences que cela peut avoir pour beaucoup de couples qui ne peuvent trouver d'emploi dans le même bassin d'emploi, ou des problèmes que rencontrent les établissements quand ils souhaitent faire venir un enseignant-chercheur pour compléter une équipe de recherche dans un domaine en développement ou pour la création ou le maintien d'une filière particulière de formation ne peut le faire que via des créations ou réaffectations d'emploi, avec en particulier :

- ⇒ la création d'un site Internet permettant à ceux qui le souhaitent d'y inscrire leur désir de mutation, de déposer leur CV et les contraintes et les motivations justifiant cette demande ;

- ⇒ la possibilité donnée aux personnels qui souhaitent obtenir une mutation de candidater dans d'autres établissements sans que des emplois soient créés dans ces établissements (et la mise en place d'un mécanisme de régulation a posteriori de la carte nationale des emplois) ;

- ⇒ des dispositifs d'encouragement à la mobilité, afin d'inciter candidats (par des bonifications indiciaires) et établissements à favoriser les choix extérieurs (via l'attribution de moyens spéciaux liés aux nouvelles installations) en matière de recrutements.

Par ailleurs, nous estimons que des efforts considérables doivent être faits en matière de parité hommes/femmes, en particulier au niveau des recrutements de professeurs des universités [10]. Nous affirmons également notre engagement de veiller à ce que les comportements discriminatoires soient bannis des procédures de recrutement et de promotion.

### **Une reconnaissance de toutes les tâches effectuées par les personnels**

Nous demandons :

- la mise en place d'une véritable politique en matière de ressources humaines dans les établissements, qui reconnaisse l'activité et les qualifications exercées et les évalue, avec mise en œuvre éventuelle de plans de reclassement ;

- que le volume des PRP convertibles en décharges de service soit porté au niveau des charges réelles (y compris l'entretien d'un réseau relationnel avec les représentants des professions auxquelles nous formons nos étudiants) et communiqué aux établissements avant le début de l'année universitaire, et que les établissements aient la possibilité de répartir entre plus d'enseignants et enseignants-chercheurs les charges ainsi reconnues ;
- une modification du statut des personnels concernés qui permette la prise en compte dans les services de toutes les tâches liées à la pédagogie autres que l'enseignement présentiel (en particulier pour tenir compte de la diversification des tâches pédagogiques liée à la mise en place du LMD, au développement des TICE et autres cours en ligne) ou au fonctionnement de l'Université.

### **Des services d'enseignements modulables et réduits**

Nous demandons que tous les enseignants-chercheurs se voient offrir la possibilité de moduler leur service d'enseignement au cours de leur carrière afin de pouvoir consacrer plus de temps à la recherche, via :

- la création de demi-services d'enseignement pour les nouveaux recrutés ;
- la réduction à 64 h de la charge d'enseignement des ATER, cette limitation étant compensée pour les établissements (le but de cette démarche est de permettre aux ATER de profiter pleinement de cette année pré- ou post-doctorale pour conforter leur dossier recherche autant que leur dossier pédagogique, ce qui est actuellement impossible vu la lourdeur de la charge d'enseignement) ;
- une réduction de la charge annuelle d'enseignement pour tous ;
- la prise en compte dans les services des enseignants-chercheurs des heures de travaux pratiques avec la même valeur que celles de travaux dirigés (ce qui correspond mieux au travail réel, et aura en outre l'avantage de revaloriser les enseignements expérimentaux et de simplifier la gestion des services) ;
- des « congés pour recherche et conversion thématique » plus nombreux et effectivement décomptés dans le calcul du potentiel des établissements, également ouverts aux PRAG et PRCE qui participent à la recherche.

### **Conditions de travail**

Trop de personnels des universités travaillent dans des conditions inacceptables, qu'il s'agisse de l'état de décrépitude et d'insécurité des bâtiments universitaires dans lesquels ils effectuent leurs recherches ou leurs enseignements (bureaux, sanitaires, mobilier, chauffage...) ou de problèmes relatifs à l'organisation de leur travail au jour le jour (déficit démocratique au sein des laboratoires et équipes, absence d'équité dans la façon dont les personnes sont traitées en fonction de leur lieu d'affectation ou de leur sexe, problèmes de harcèlement, « mises au placard », etc.).

Outre les demandes relatives aux locaux et à la nécessaire réévaluation des moyens consacrés à la pédagogie exposées dans notre motion de politique éducative et de recherche, nous demandons :

- l'attribution aux équipes de recherche de moyens permettant à chaque enseignant-chercheur d'effectuer ses travaux de recherche dans des conditions décentes (question particulièrement cruciale dans le cadre du passage à un budget global des établissements) ;
- un fonctionnement réel des instances (CHS, CTP) chargées de résoudre les éventuels conflits au sein des établissements, à quelque niveau que ce soit, voire si besoin en est la mise en place de commissions spécifiques constituées de représentants des personnels et de l'administration.

## **PRAG et PRCE**

La situation particulière des professeurs agrégés (PRAG) et certifiés (PRCE) affectés dans l'enseignement supérieur, qui se sentent parfois ignorés des enseignants-chercheurs comme de leurs collègues en poste dans le secondaire, pose parfois question : leur carrière est-elle à la hauteur de ce qu'elle aurait été s'ils étaient restés dans le secondaire ?

Nous demandons :

- que tous les PRAG et PRCE disposent de moyens de travail convenables (bureau, accès informatique...);
- un dispositif permettant la reconnaissance de l'implication des PRAG et PRCE dans les activités spécifiques à l'enseignement supérieur et, pour commencer, une étude officielle sur l'ancienneté moyenne d'accès à la hors classe des uns et des autres, étude permettant de détecter et de réparer des injustices éventuelles par rapport aux agrégés et certifiés en poste dans le second degré ou le post-bac des lycées ;
- la possibilité d'accéder aux Chaires supérieures pour les PRAG ;
- que toutes les universités appliquent largement les dispositions relatives aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur, qui offrent la possibilité aux PRAG et PRCE préparant un doctorat de bénéficier d'un aménagement de leur service d'enseignement pouvant aller jusqu'à quatre années (Décret n° 2000-552 du 16 juin 2000), et que les moyens nécessaires soient reconnus dans les charges des établissements.

## **Doctorants**

Les doctorants sont non seulement des étudiants mais aussi des chercheurs en formation qui produisent des connaissances scientifiques : à ce titre, ils doivent être considérés comme des salariés à part entière.

Nous revendiquons :

- qu'ils bénéficient d'un véritable contrat de travail avec tout ce que cela sous-entend en termes de cotisations sociales ;
- que le nombre des allocations de recherche soit au moins doublé, et le salaire d'un doctorant jamais inférieur à 1,5 fois le SMIC ;
- une véritable politique de post-doctorats en France, avec des contrats de deux ans - dans les centres de recherche ou, selon des modalités de style CIFRE, dans un autre milieu professionnel - susceptibles d'être interrompus après un an à la seule demande des intéressés, et qui ne pourraient pas débiter au-delà de quatre ans après la première inscription en thèse (pour ne pas servir de prétexte à un retard au recrutement sur des postes de titulaires, recrutement dont il est souhaitable qu'il intervienne le plus tôt possible après la thèse).

## **Information des personnels**

L'éclatement des lieux d'enseignement et de recherche et l'évolution de nos métiers rendent souvent les moyens de communication traditionnels (tableaux d'affichage, etc.) insuffisants. Nous revendiquons que les organisations syndicales puissent diffuser leurs informations à destination de tous les collègues grâce à l'utilisation de moyens de diffusion électronique mis à leur disposition par l'administration.

-----

[1] Rapport « Indicateurs de sciences et de technologies 2006 » de l'Observatoire des Sciences et Technologies.

[2] Cf. chiffres Ministère de la Recherche : <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/default.htm>

[3] En 1993, la moyenne de la part de PIB consacrée à la DIRD par les pays de l'OCDE était de 2,11 %, avec un maximum de 3,15 % en Suède (USA : 2,52 % - Japon : 2,85 % - Allemagne : 2,28 % - France : 2,38 %) ; en 2005, cette moyenne était de 2,25 %, avec un maximum de 3,95 % en Suède (USA : 2,66 % - Japon : 3,2 % - Allemagne : 2,52 % - France : 2,17 %) (données du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

[4] Avis présenté au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2005.

[5] En 2003, selon l'OCDE, la dépense moyenne par étudiant en France R&D comprise était de 9409 euros (moyenne de l'OCDE : 9 929 euros), ce qui situait la France en 15<sup>ème</sup> position sur 28 pays (Sources : OCDE - Regards sur l'éducation 2006).

[6] La dépense moyenne par étudiant varie de 6 700 euros pour un étudiant universitaire (IUT et écoles d'ingénieurs non compris) à 13 760 euros pour un élève de classes préparatoires aux grandes écoles (données issues du site web « Nouvelle Université » créé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

[7] OCDE - Regards sur l'éducation 2006.

[8] Pour en savoir plus sur ce type de démarche, consulter le site <http://www.agenda21france.org/demarche.html>.

[9] Aujourd'hui, les professeurs ne représentent que 33,9 % des enseignants-chercheurs.

[10] Alors que 41,2 % des maîtres de conférences sont des femmes, celles-ci ne sont que 18,5 % chez les professeurs (seules 18,7 % des enseignantes-chercheuses sont professeures, contre 41,5 % de leurs collègues hommes).<sup>1</sup>